

OBJECTIFS :

Acquérir ou mettre à jour ses connaissances de la réglementation DT-DICT et du guide d'application de la réglementation relative aux travaux à proximité des réseaux (Guide Technique).

Identifier les risques liés aux travaux à proximité des réseaux dans le cadre de l'activité d'encadrant., ou de concepteur.

Se préparer au QCM-IPR Concepteur ou au QCM-IPR Encadrant, de contrôle de compétences pour l'intervention à proximité des réseaux.

En accord avec l'arrêté du 22 décembre 2015, permettre à l'employeur de délivrer l'AIPR (Autorisation d'Intervention à Proximité des Réseaux) au salarié.

PUBLIC :

AIPR Concepteur : Personnels intervenant pour le compte du responsable de projet : maître d'ouvrage ou maître d'œuvre, devant intervenir en préparation ou suivi de projets de travaux

AIPR Encadrant : Personnels de l'entreprise de travaux (exécutant) intervenant en préparation administrative et technique des travaux (chef de chantier, conducteur de travaux)

PRÉ-REQUIS :

Connaissances préalables requises dans le vocabulaire et les techniques d'exécution associées aux ouvrages de réseaux aériens et souterrains.

Être âgé de 18 ans minimum

CONTENU - DÉROULÉ PÉDAGOGIQUE :La réglementation et les différents acteurs

- La réforme anti-endommagement (DT-DICT) : les travaux, les métiers concernés
- AIPR : les profils Concepteur, Encadrant, Opérateurs
- La démarche analyse des DT-DICT
- Les clauses techniques et financières

L'endommagement des réseaux

- Les différents réseaux : électricité, gaz, chaleur, eau, télécommunication, d'assainissement, de produits chimiques et hydrocarbures

Les mesures de prévention

- La règle des 4 A
- Constat d'arrêt et constat contradictoire de dommage

Les règles métier

- Les réseaux enterrés et grillages avertisseurs
- Les 3 classes de précision des réseaux : les incertitudes maximales de localisation
- Les distances limites de terrassement

La cartographie des réseaux

- Le géo référencement des réseaux : relevé et échelle d'un plan
- Les plans : de situation, de masse, d'exécution, de récolement

Le déroulement d'un chantier

- Le responsable de projet et l'exécutant des travaux
- Les investigations complémentaires (IC)
- Localiser les ouvrages enterrés technique à ciel ouvert
- Techniques à ciel ouvert, travaux sans tranchée

A l'issue de chaque thème, entraînement au test QCM

PROFIL DES INTERVENANTS :

Formateur professionnel d'adultes justifiant de compétences en travaux publics et habilité AIPR

MOYENS PÉDAGOGIQUES ET TECHNIQUES :

Salle de cours équipée de moyens multimédias
Animation de formation participative s'appuyant sur les expériences des candidats
Distribution d'un livret pédagogique

DATES DE FORMATION :

Consulter le lien <https://www.afaformation.com/portfolio/aipr-autorisation-dintervention-a-proximite-des-reseaux/> ou contacter le centre AFA au 02 41 54 88 08.

DURÉE :

7H00 : 6 heures de formation et 1 heure de test QCM-IPR Encadrant ou Concepteur.

LIEU DE FORMATION :

Les centres AFA : le Gravier, 49000 ECOUFLANT et 108 rue de la Rompure, 49400 SAUMUR
Au sein de votre entreprise (en intra)

MODALITÉS DE SUIVI DU STAGIAIRE ET D'ÉVALUATION DES ACQUIS :

Feuille d'émargements à la demi-journée signée par le stagiaire et le formateur.
Evaluation des compétences par test QCM sur la plateforme nationale du Ministère de la Transition Ecologique. Le candidat doit obtenir au minimum 60 % du total de points correspondant à des réponses bonnes.

SANCTION VISÉE :

Attestation de formation/évaluation
Attestation de compétences, délivré par AFA Formation, centre d'examen AIPR (n°0253-Pays de la Loire) en cas de réussite à l'examen. Cette attestation est valable 5 ans